

**Rectificatif à la décision 2010/286/UE du Conseil du 19 janvier 2010 sur l'existence d'un déficit excessif en Italie**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 125 du 21 mai 2010)

Dans le sommaire et en page 40, en titre:

*au lieu de:* «Décision du Conseil du 19 janvier 2010 sur l'existence d'un déficit excessif en Italie (2010/286/UE)»

*lire:* «Décision du Conseil du 2 décembre 2009 sur l'existence d'un déficit excessif en Italie (2010/286/UE)»

Page 41, en formule de conclusion:

*au lieu de:* «Fait à Bruxelles, le 19 janvier 2010.

*Par le Conseil*

*La présidente*

E. SALGADO»

*lire:* «Fait à Bruxelles, le 2 décembre 2009.

*Par le Conseil*

*Le président*

A. BORG».

---

**Rectificatif à la décision 2010/287/UE du Conseil du 19 janvier 2010 sur l'existence d'un déficit excessif aux Pays-Bas**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 125 du 21 mai 2010)

Dans le sommaire et en page 42, en titre:

*au lieu de:* «Décision du Conseil du 19 janvier 2010 sur l'existence d'un déficit excessif aux Pays-Bas (2010/287/UE)»

*lire:* «Décision du Conseil du 2 décembre 2009 sur l'existence d'un déficit excessif aux Pays-Bas (2010/287/UE)»

Page 43, en formule de conclusion:

*au lieu de:* «Fait à Bruxelles, le 19 janvier 2010.

*Par le Conseil*

*La présidente*

E. SALGADO»

*lire:* «Fait à Bruxelles, le 2 décembre 2009.

*Par le Conseil*

*Le président*

A. BORG».

---